



CS_2023_48

Extrait du registre des délibérations du COMITÉ SYNDICAL Séance du 24 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre novembre, à neuf heures trente, se sont réunis Salle Festive de l'Espace Simone de Beauvoir à TREILLIERES, sur convocation adressée le dix-sept novembre deux mille vingt-trois, les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Jean-Michel BRARD, Président.

PRESENTS :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : Mme Géraldine PINSON-LERAY et M. Philippe CADOREL ; **ESTUAIRE ET SILLON** : MM. Yoann DORNER, Pierre LAUDEN, Yves TAILLANDIER et Mme Hélène COUTELLER ; **RÉGION DE BLAIN** : MM. Joël ARIZA et Jean-François RICARD ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY** : M. Jean-Luc GRÉGOIRE et Mme Noëlle MARTEAU ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : Mme Christine CHEVALIER, MM. Jean-François CHARRIER, Yves DAUVE, Paul SEZESTRE, Arnel VION et Claude RINCE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Mme Christine BLANCHET, MM. Jean-Michel CLAUDE, Laurent MERCIER, Jacques PRAUD et André RAITIERE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Frédéric MILLET et Philippe JOUNY ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : MM. Alain COUTRET, Pascal EVAIN et Roland SCLAVERANO ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Mickaël DERANGEON ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Jean-Michel BRARD et Patrick PRIN ; **REDON AGGLOMÉRATION** : M. Fabrice SANCHEZ ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Pascal DABIN, Jean-Marc JOUNIER (*pouvoir reçu de P. PAILLARD*) Joseph LANCREROT et Denis THIBAUD.

Secrétaire de séance : Yves TAILLANDIER

Titulaires : 57

Quorum : 29

Présents : 35

Votants : 36

Pouvoir : 1

ABSENTS EXCUSES :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : Mme Édith MARGUIN, MM. Rudy BOISSEAU et Lionel MUSTIERE ; **ESTUAIRE ET SILLON** : M. Patrick CORBEL ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : M. Jean-Luc BESNIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : MM. Joël JAMIN et Eric LUCAS ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Didier BROUSSARD, Benoît LELIEVRE et David MOISAN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : Mme Marie-Line BOUSSEAU et M. Raymond CHARBONNIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Laurent ROBIN ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Daniel BENARD, Patrick BERNIER, Cédric BIDON, Claude CAUDAL, Yvon JACOB et Luc NORMAND ; **REDON AGGLOMÉRATION** : M. Jacques LEGENDRE ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Bernard BELLANGER, Jean-Guy CORNU, Thierry GRASSINEAU, Hervé CREMET, Frédéric LAUNAY, Pascal PAILLARD (*pouvoir donné à JM JOUNIER*), Youssef KAMLI et Vincent YVON.

VOTE DES TARIFS ABONNES – ANNEE 2024

Les prévisions établies sur 5 ans lors du débat d'orientation budgétaire 2023 illustraient un besoin de financement pour l'exercice 2025.

Ces données seront revues lors du débat d'orientation budgétaire 2024. Toutefois, d'importantes opérations d'investissement indispensables sont en cours et pour lesquelles l'exécution des travaux progresse conformément aux prévisions, en net progrès par rapport aux exercices précédents impactés à l'époque par le contexte sanitaire et géopolitique. Ces investissements, au même titre que les charges d'exploitation, ne sont pas épargnés par l'inflation actuelle.

Dans ce contexte, il est proposé au Comité syndical de faire évoluer ses tarifs de consommation d'eau dans le but de financer les renouvellements annuels de réseaux et les remboursements de son capital d'emprunt. Le recours à l'emprunt sera destiné à financer les travaux structurants. Les ventes d'eau aux abonnés représentent en effet 78% des recettes d'exploitation et constituent ainsi le principal levier pour absorber des dépenses à la hausse.

De plus, conformément à la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes et dans un souci d'économies d'eau, il est nécessaire de mettre un terme à la tarification dégressive qui favorise les plus gros consommateurs. La proposition tarifaire présentée en annexe prévoit une augmentation des tarifs des tranches 3 et 4.

Enfin, afin de limiter l'impact financier pour les grandes familles, une augmentation du plafond pour la tranche 1, qui passe de 150 m³ à 200 m³, par an est proposée.

Dans ces conditions, et après avis unanime, le Bureau syndical propose de modifier le tarif de vente d'eau pour l'année 2024 comme suit :

- augmenter le tarif de la consommation au m³ de la tranche 1 (de 0 à 200 m³/an) : +0,07€ HT
- augmenter le tarif de la consommation au m³ de la tranche 2 (de 201 à 1000 m³/an) : +0,04€ HT
- augmenter le tarif de la consommation au m³ de la tranche 3 (de 1 001 à 10 000 m³/an) : +0,32€ HT
- augmenter le tarif de la consommation au m³ de la tranche 4 (au-delà de 10 000 m³/an) : +0,35€ HT

Il est à noter que le Bureau syndical a également décidé à l'unanimité que le volet social de la tarification serait étudié en 2024 pour une proposition à appliquer sur l'année 2025.

Suite à ces informations,

Le Comité syndical,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le projet de tarifs abonnés 2024,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

- **d'arrêter le tarif de vente d'eau pour l'année 2024 conformément à la structure tarifaire jointe en annexe,**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président

Jean-Michel PRABO



CS_2023_48

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
 - sa transmission en Préfecture le 27/11/2023

- sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 28/11/2023

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication.

Annexe n° 5

TARIFS DE VENTE D'EAU – ANNEE 2024

Catégories	Année 2024 Montants H.T
Tarifs de base	
Prime d'abonnement annuelle modulée selon le diamètre du compteur	
♦ 15 mm	39,71 €
♦ 20 mm	52,10 €
♦ 30 mm	108,24 €
♦ 40 – 50 mm	172,98 €
♦ 60 mm	302,44 €
♦ 80 - 100 mm	529,54 €
♦ 150 mm	928,56 €
Consommation	
Tranche :	
♦ de 0 à 200 m3/an	1,40 €
♦ de 201 à 1 000 m3/an	1,48 €
♦ de 1 001 à 10 000 m3/an	1,48 €
♦ au-delà de 10 000 m3/an	1,48 €
Autres tarifs	
Fuites	0,64 €/m³
Branchements supplémentaires d'herbages :	
♦ Prime d'abonnement annuelle	33,31 €
♦ Consommation	1,16 €/m ³